

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 5 avril 2011, à compter de 20 heures 00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2011-04-41

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Intérêt pécuniaire de monsieur le conseiller Pierre St-Louis – Dépôt ;
3. Procès verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011 – Adoption ;
4. Affaires découlant de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> mars 2011 ;
5. Postes Canada- Inauguration ;
6. Urgence de reconstruire le pont Champlain – Appui ;
7. Correspondance ;
  
8. Finances ;
  
- 8.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;
- 8.2 Règlement n° 265 décrétant un emprunt temporaire – Quote-Part- Travaux d'entretien des branches n<sup>os</sup> 19 et 20, cours d'eau Coderre – Résultat du registre- Dépôt du certificat ;
- 8.3 Règlement n° 267 concernant la répartition du coût des travaux de réfection et du pavage d'une partie de la rue Berthiaume – Adoption ;
- 8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – ministère des Transports du Québec – Reddition de compte ;
  
9. Rapport des comités du conseil ;
  - 9.1 *Bâtiments et propriétés municipales* ;
    - 9.1.1 Rapport du représentant ;
  
    - 9.2 *Voirie et aqueduc* ;
      - 9.2.1 Rapport du représentant ;
      - 9.2.2 Fauchage des fossés – Appel d'offres ;
  
    - 9.3 *Environnement* ;
      - 9.3.1 Rapport du représentant ;
  
    - 9.4 *Urbanisme* ;
      - 9.4.1 Rapport du représentant ;
      - 9.4.2 Compte rendu de la réunion du CCU du 15 février 2011 –Adoption ;
      - 9.4.3 Président du comité – Nomination ;
      - 9.4.4 240, chemin de la Beauce – Dérogation mineure – Autorisation ;
      - 9.4.5 240, chemin de la Beauce – Usage accessoire – Recommandation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole ;

*9.5 Culture et patrimoine ;*

9.5.1 Rapport de la représentante ;

*9.6 Loisirs ;*

9.6.1 Rapport de la représentante ;

9.6.2 Cyclo-Nature – Droit de passage ;

9.6.3 Versement d'un montant aux loisirs ;

*9.7 Transport et transport adapté ;*

9.7.1 Rapport du représentant ;

*9.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;*

9.8.1 Rapport du représentant ;

9.8.2 Règlement n° 268 sur la prévention des incendies – Avis de motion ;

10. Période de questions ;

11. Levée de l'assemblée.

Les points suivants sont retirés :

5. Postes Canada- Inauguration ;

9.8.2 Règlement n° 268 sur la prévention des incendies – Avis de motion ;

**ADOPTÉE**

**2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PIERRE ST-LOUIS - DÉPÔT**

Conformément aux dispositions de l'article n° 359 de la Loi sur les élections et référendum monsieur le conseiller Pierre St-Louis dépose la déclaration de ses intérêts.

2011-04-42

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2011**

Sur une proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2011**

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

**5. POSTES CANADA - INAUGURATION**

Sujet reporté.

2011-04-43

**6. URGENCE DE RECONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT CHAMPLAIN**

**CONSIDÉRANT** que les études de préféabilité quant à l'avenir du pont Champlain sont complétées et seront rendues publiques prochainement ;

**CONSIDÉRANT** que l'état de dégradation du pont Champlain et les risques qui y sont associés sont tels que, de l'avis même des ingénieurs-conseils qui ont examiné son état, celui-ci doit être remplacé par une nouvelle structure ;

**CONSIDÉRANT** que le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et des marchandises du Grand Montréal et qu'il est essentiel à la compétitivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'est de l'Amérique du Nord ;

**CONSIDÉRANT** que les délais de conception détaillée et de construction requis pour réaliser un projet majeur tel que la construction d'un nouveau pont sont importants ;

**CONSIDÉRANT** le nombre important de véhicules qui empruntent ce pont à tous les jours ;

**CONSIDÉRANT** que la sécurité des personnes empruntant quotidiennement ce pont doit être assurée ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain est une priorité pour les élus de la Table des Préfets et Élus de la Couronne Sud PUISQU'IL S'AVÈRE ÊTRE UNE NÉCESSITÉ DANS UN CONTEXTE DE MOBILITÉ DURABLE ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Éva Böröcz  
APPUYÉ par le conseiller Daniel Plouffe

ET RÉSOLU

**D'EXIGER** des gouvernements de procéder à la construction d'un nouveau pont afin de remplacer le pont Champlain dont la vie utile est arrivée à échéance ;

**DE RÉCLAMER** des gouvernements fédéral et provincial qu'ils mettent en place immédiatement, avec le monde municipal un bureau de chantier qui sera responsable de la conception et de la construction du nouveau pont ;

QUE ce bureau de chantier ait, dans les plus brefs délais, la responsabilité de :

- produire un échéancier de travail ;
- élaborer les plans et devis ;
- procéder aux appels d'offres ;
- compléter le financement ;
- procéder à la mise en place de mesures de mitigation ;
- et de construire le nouveau pont dans une logique de mobilité durable c'est-à-dire en ayant à l'esprit les plus hautes considérations économique, sociologique et environnementale ;

**DE RÉCLAMER** des gouvernements fédéral et provincial de doter ce nouveau pont d'un système de transport léger sur rail, et ce, afin de confirmer cette perspective de mobilité durable ;

**DE RÉCLAMER** au gouvernement du Québec d'actualiser les études de l'AMT et d'entreprendre les travaux afin d'assurer la construction du (SLR) dans l'axe de l'autoroute 10/centre-ville de Montréal parallèlement aux travaux de remplacement du pont Champlain;

**ET que le tout soit annoncé rapidement** avec un échéancier qui devra tenir compte de l'urgence de remplacer le pont Champlain.

**ADOPTÉE  
À LA MAJORITÉ DES VOIX**

## **7. CORRESPONDANCE**

• Courriel daté du 9 mars 2011 de monsieur Pierre Bélanger, directeur général de l'AIBR annonçant une mise à niveau des équipements de traitement des eaux usées par le recours à la filtration membranaire et désinfection par ozone.

• Courriel daté du 10 mars 2011 annonçant le Défi Vélo du centre Quatre-Poches, samedi le 16 juillet 2011

## **8. FINANCES**

2011-04-44

### **8.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

**QUE LA LISTE** des comptes du mois de mars au montant de 96 373.18 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

2011-04-45

**8.2 RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 265 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE – QUOTE PART, TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES N<sup>OS</sup> 19 ET 20 DU COURS D'EAU CODERRE RÉSULTAT DU REGISTRE - DÉPÔT DU CERTIFICAT**

Les membres prennent acte du certificat déposé par le directeur général à l'effet que le règlement n<sup>o</sup> 265 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

2011-04-46

**8.3 RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 267 RÉPARTISSANT LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE BERTHIAUME – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné à la session régulière du 1<sup>er</sup> mars 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

**D'ADOPTER** ledit règlement.

**ADOPTÉE**

2011-04- 47

**8.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – REDDITION DE COMPTE**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports a versé une compensation de 27,882\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**CONSIDÉRANT** qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

**QUE LA MUNICIPALITÉ** informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

**9. COMITÉS DU CONSEIL;**

**9.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES;**

**9.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population que le changement de thermos de fenêtre se poursuivra la semaine prochaine.

## **9.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;**

### **9.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population sur le rapiéçage qui a été fait le 30 mars 2011.

2011-04-48

### **9.2.2 FAUCHAGE DES FOSSÉS – APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général à solliciter des offres de services auprès des fournisseurs du territoire, pour une durée de un et de trois ans.

**ADOPTÉE**

## **9.3 ENVIRONNEMENT ;**

### **9.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population qu'il y aura distribution d'arbres grâce à l'initiative du club 4H. Lorsque la date sera connue, elle sera communiquée à toute la population...

## **9.4 URBANISME ;**

### **9.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Le directeur général informe les personnes présentes sur la confection de la cartographie numérisée (matrice) et les réflexions sur l'extension du périmètre urbain d'ici 2031.

2011-04-49

### **9.4.2 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCU DU 15 FEVRIER 2011- ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du compte rendu du comité réuni le 15 février 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par madame la conseillère Eva Böröcz, il est unanimement résolu:

**D'ADOPTER** ledit compte rendu.

**ADOPTÉE**

2011-04-50

### **9.4.3 PRÉSIDENT DU COMITÉ – NOMINATION**

**CONSIDÉRANT** l'élection du président du comité au siège n° 5 du Conseil ;

**CONSIDÉRANT** le règlement de constitution du comité sur le nombre de membres du conseil pouvant siéger audit comité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Eva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu:

**DE NOMMER** monsieur Claude Lacasse président du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

2011-04-51

**9.4.4 240, CHEMIN DE LA BEAUCE – DÉROGATION MINEURE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme réuni le 15 mars 2011 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure de 4,8 % afin d'autoriser une superficie de 41,93 m<sup>2</sup> pour un usage accessoire à même le bâtiment principal sur la propriété du 240, chemin de la Beauce.

**ADOPTÉE**

2011-04-52

**9.4.5.240, CHEMIN DE LA BEAUCE – USAGE ACCESSOIRE – RECOMMANDATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE ;**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation déposée à la Commission du territoire agricole par madame Karine Desmarais ;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande vise la construction d'une boulangerie artisanale sur le lot 377-P, numéro civique 240, Chemin de la Beauce ;

**CONSIDÉRANT** l'appui du Conseil requis par ladite Commission dans une lettre datée du 27 février 2008 ;

**CONSIDÉRANT** l'appui du Conseil accordé lors de la séance du 3 mars 2008 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet est conforme au règlement de contrôle intérimaire n° 147, article n° 3.2.1. e)

**EN CONSÉQUENCE** et sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

**DE RECOMMANDER** à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec une décision favorable au projet de boulangerie artisanale sur le lot 377-P, 240 chemin de la Beauce, ledit projet étant conforme au règlement de contrôle intérimaire précité.

**DE DÉCLARER L'HOMOGENÉITÉ** intacte de l'environnement considérant l'espace requis restreint et le mode d'opération des promoteurs;

**DE DÉCLARER** qu'il n'y a pas d'autres endroits sur le territoire de la municipalité; compte tenu de l'absence d'autres initiatives en ce sens.

**ADOPTÉE**

**9.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;**

**9.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame la représentante Éva Böröcz informe la population sur la rencontre annuelle des comités culturels de la MRC qui a eu lieu à Verchères le 31 mars 2011. Elle invite la population à répondre à l'invitation de participer à l'enrichissement de notre histoire collective en assistant à la rencontre d'information qui aura lieu le 11 avril 2011 dans les locaux de la municipalité.

**9.6 LOISIRS ;**

### **9.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame la conseillère Sylvette Savaria informe la population à inscrire les enfants admissibles au camp de jour.

2011-04-53

### **9.6.2 CYCLO-NATURE – DROIT DE PASSAGE ;**

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 7 mars 2011 de la coordonnatrice aux loisirs de la municipalité de Verchères madame Suzanne Gingras ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est favorable au parcours du tour cycliste familial planifié pour le 20 août 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu:

**D'AUTORISER** l'organisation de Cyclo-Nature soit la municipalité de Verchères et le Comité Rues principales de Verchères, de circuler sur les rues et chemins de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2011-04- 54

### **9.6.3 VERSEMENT D'UN MONTANT AUX LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** que les Loisirs ont un budget réduit étant donné l'absence d'assistance financière du pacte rural ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu:

**D'ACCORDER** un prêt maximum de 2 000 \$ dédié aux inscriptions du camp de jour pour la saison 2011.

**ADOPTÉE**

## **9.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;**

### **9.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Aucun développement depuis le conseil précédent.

## **9.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;**

### **9.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe annonce que l'entente intermunicipale de lutte contre les incendies avec la municipalité de Verchères ne comportera plus de frais d'intervention des pompiers excepté pour déplacement des effectifs qui durerait plus de 5 heures.

### **9.8.2 RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 268 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES – AVIS DE MOTION;**

Sujet retiré.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Des questions sont formulées sur le projet d'entretien de la

branche no 29 du cours d'eau Coderre, de la représentation du conseil au regroupement sur le gaz de schiste, de l'évaluation de la qualité de l'eau avant exploration et exploitation.

2011-04-55

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 20.

**ADOPTÉE**

---

**Claude Jutras  
Maire**

---

**Alain Beauregard  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général**